

## Rentrée judiciaire du Barreau de l'Outaouais 8 septembre 2021

### Allocution de l'honorable Richard Laflamme, juge coordonnateur

Distingués invités,

Le thème de cette rentrée est particulièrement inspirant.

D'abord, la bonne vieille règle d'interprétation qui nous réfère au sens commun des mots nous permet de mesurer l'ampleur de la force du message que véhicule ce thème.

Si le pari réfère nécessairement à la survenance d'un événement inconnu, la réussite, quant à elle, réfère à quelque chose d'accompli et de positif : le succès. Quant à la résilience, Larousse la définit notamment comme étant la capacité d'un individu à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Voilà ce que nous avons fait au cours de la dernière année judiciaire; nous avons réussi le pari d'une justice résiliente. En dépit des circonstances traumatiques, nous avons repris les activités judiciaires d'une façon plus que satisfaisante. En vue de la reprise des activités judiciaires, nous avons parié sur notre capacité à se reconstruire, à repenser notre façon de dispenser et d'administrer la justice face au traumatisme de la pandémie. Tous ensemble, nous avons misé sur la bonne volonté de chacun. Tous les intervenants judiciaires ont mis l'épaule à la roue.

Même si l'on souhaite un retour des justiciables et des avocats dans les salles de nos palais de justice, les audiences semi-virtuelles sont là pour rester et demeureront utiles dans nombre de situations. En chambre criminelle, les avocats de la défense utilisent régulièrement la vidéoconférence lorsqu'il s'agit de comparaître pour un client, pour la détermination d'une prochaine date d'audience, et même pour inscrire des plaidoyers de culpabilité. De nombreuses enquêtes sur mise en liberté se tiennent selon ce mode. En matière civile, l'appel provisoire et la Cour de pratique se font presque exclusivement par Teams. La plupart des gardes en établissement et les dossiers aux petites créances se font aussi par ce moyen. En toutes matières, le recours au télétravail et la présence à distance sont maintenant entrés dans les mœurs judiciaires.

Cette adaptation du système de justice à la limitation nécessaire des contacts physiques et à la capacité d'accueil restreinte des palais de justice a permis que nos concitoyens puissent continuer à exercer leurs droits et à recevoir des services de qualité. La justice a pu poursuivre son cours. Le dynamisme des

gens d'ici et la résilience dont tous ont fait preuve nous permettent de souligner le succès des mesures mises de l'avant lors de la reprise graduelle des services qui, il faut l'avouer, n'a pas été si graduelle en raison essentiellement de notre volonté de faire les choses autrement. Nous avons pu continuer à dispenser les services de justice sans compromettre la sécurité sanitaire de chacun.

Le thème inspire la gratitude puisque ce pari n'aurait pu être réussi sans cette résilience dont nous avons tous fait preuve. Je veux remercier la direction de la Cour du Québec d'avoir soutenu notre ambitieux plan d'action. Je veux remercier mes collègues et leurs adjointes d'avoir cru à cette reprise, d'avoir déployé des efforts incroyables pour s'approcher d'un retour à la normale.

J'ouvre ici une petite parenthèse quant à ce retour à la normale. Nos délais sont, à peu de chose près, équivalents à ceux qui prévalaient avant la pandémie. Je tiens à rappeler qu'avant la pandémie, nos délais se comparaient avantageusement à ceux des autres régions. Un seul bémol, en matière jeunesse, le respect des délais légaux demeure un enjeu important. Le recours aux rares juges suppléants devrait permettre de maintenir et d'améliorer les délais en cette matière.

Cette parenthèse étant maintenant fermée, je veux maintenant exprimer ma gratitude à toutes les avocates et à tous les avocats pour leur collaboration exceptionnelle. Sans vous, nous ne pourrions parler d'un pari réussi. Vous avez fait la différence! Je veux souligner la contribution de la Bâtonnière sortante, M<sup>e</sup> Caroline Montpetit, et son équipe qui, notamment, diffusaient rapidement les informations et les directives à ses membres. M<sup>e</sup> Jean Lazure, qui a pris la relève, est d'une collaboration de tous les instants et je l'en remercie.

Un immense merci à ma collègue - juge coordonnatrice de la Cour supérieure - Madame la juge Marie-Josée Bédard. Son sens pratique, son dynamisme et son sens de la collégialité nous ont grandement inspirés. Je remercie aussi très chaleureusement le directeur régional des services judiciaires, M. Dominic Vaillancourt, et son équipe qui ont fait un travail colossal afin de permettre une poursuite sécuritaire des activités. Des remerciements bien sentis également à tous les intervenants judiciaires, tels que l'équipe de direction du DPCP et ses procureurs, la direction et les avocats de l'aide juridique, les avocats de pratique privée et leur représentant, la direction et le personnel du CISSSO, le service de probation, les services correctionnels du Centre de détention de Hull. Les huissiers-audienciers, les constables spéciaux et les agents de sécurité ne l'ont pas eu toujours facile et ont dû souvent composer avec des situations inédites, je les remercie pour leur professionnalisme et leur grand dévouement.

Sincèrement, je nous souhaite une nouvelle année judiciaire plus normale quoique la quatrième vague commence à déferler. Même si la mer est encore et sera encore un peu agitée, cela ne nous empêchera pas de mener à terme quelques projets.

Depuis quelques années, le Programme d'accompagnement en santé mentale, en chambre criminelle, vit un véritable succès. C'est avec plaisir que je vous annonce qu'à compter d'octobre, un projet pilote permettra d'ajouter une plus-value à ce programme en traitant d'une façon plus personnalisée les dossiers de certains justiciables aux prises avec des problèmes de dépendances. Nous maintiendrons également le projet de journées dédiées à la communauté algonquine de Rapid Lake.

En matière de petites créances, nous verrons à amalgamer le programme de médiation sur place le jour de l'audience au programme de médiation mis sur pied par le ministère de la Justice en collaboration avec le Centre de justice de proximité de l'Outaouais. Je vous annonce aussi la reconduction du programme d'accompagnement aux petites créances par les étudiants de l'Université d'Ottawa, en collaboration avec la Cour du Québec et le CJPO.

En matière jeunesse, le recours aux projets d'entente a connu une importante croissance au cours de la dernière année. Il faut poursuivre sur cette voie. Nous verrons également à simplifier le processus de la gestion d'instance dans le cas des causes de longue durée de façon à mieux gérer l'utilisation des ressources. J'émetts aussi le souhait qu'au cours de la présente année judiciaire, les parties aient recours, lorsque cela est possible, aux conférences de règlement à l'amiable.

Encore une fois, je vous remercie toutes et tous pour la collaboration exceptionnelle dont vous avez fait preuve au cours de la dernière année.

Bonne rentrée et bonne année judiciaire à tous!

